



Le 21 avril 2020

## REPORT DU VERSEMENT DE LA PARTICIPATION ET DE L'INTERESSEMENT AUX SALARIES DU GROUPE THALES : TROP C'EST TROP !

La Direction du Groupe THALES aurait décidé le report du versement de l'Intéressement et de la Participation aux salariés pour fin octobre 2020.

Ceci sans explications et sans partage.

Pour les Organisations Syndicales Représentatives du Groupe THALES, la CFDT, la CFE-CGC, la CGT et la CFTC, cette décision unilatérale ne s'explique pas.

D'autant que le Groupe a une capacité financière qui vient contredire toute raison de report du versement de l'intéressement et de la participation au personnel.

Un accord Groupe sur la mise en œuvre au sein de THALES de nombreuses mesures pour faire face à l'épidémie de covid-19 a été signé unanimement par les Organisations Syndicales Représentatives du Groupe THALES. Cet accord demande beaucoup d'efforts aux salariés par des concessions en termes de CP, JRTT, rémunération, mais aussi en termes de conditions de travail difficiles ainsi que de prises de risques (pour celles et ceux travaillant notamment sur sites). De plus, la mise en place de l'activité partielle s'accompagne pour le plus grand nombre d'une perte de revenu.

Tout ceci a pu se faire parce que tous les acteurs du Dialogue Social ont travaillé dans le même sens avec confiance et engagement mutuel. Cette décision d'ajourner le versement de l'intéressement et de la participation ne peut que nuire à tout cela ! Nuire à la cohésion, l'esprit d'équipe, la solidarité, et la motivation de tous. De plus elle hypothèque une relation sociale que la période exigerait comme sereine.

C'est pourquoi les Organisations Syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT et CFTC ont adressé un courrier ce jour à M. Caine, Président Directeur Général du Groupe THALES, afin qu'il revienne sur cette décision.

CFDT

CFE-CGC

CGT

CFTC

A. COGNIEUX

J. CALZADO

G. LEWANDOWSKI

V. MICHAUT